SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 FEVRIER 2009

VŒU

PRESENTE PAR MARIE-CLAUDE GAREL
AU NOM DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN

Intersecteurs de psychiatrie

Dans le cadre du schéma régional de la santé mentale, il est prévu une restructuration des moyens en psychiatrie comme d'ailleurs dans tous les secteurs.
Si il est bien de rapprocher le lieu d'hospitalisation des populations concernées, si il est bien de créer des moyens alternatifs à l'hospitalisation, si il est bien d'aller vers une psychiatrie citoyenne, il faut surtout maintenir les moyens aux bons fonctionnements tant de l'hospitalisation que des structures autres (CMP, centre de jour, appartements thérapeutiques, CATTP, etc…)

Actuellement, la restructuration, appelée mutualisation des moyens, ne se base que sur une baisse drastique des moyens humains qui, en psychiatrie, représentent 80% des charges. Si il y a une spécialité où l'humain est au cœur des soins, c'est bien dans le secteur de la psychiatrie, on ne peut pas que soigner le symptôme en administrant des calmants, il faut se donner les moyens d'assurer un véritable suivi tant par des hospitalisations quand elles sont nécessaires que par des suivis individualisés de proximité permettant une resocialisation.

La masse salariale est en permanence la seule variable d'ajustement au détriment de la qualité des soins et de l'accueil.

Tout cela pour entrer dans le moule des réductions drastiques des moyens pour l'hôpital public avec la tarification à l'activité et l'affichage du retour à l'équilibre avec sur 3 ans.

Cela oblige à la fermeture de structures de proximité comme celle du CMP de la Colombes ou du foyer de jour Fernando à Nanterre. Cela conduit à attendre deux mois pour un premier rendez-vous sur Moisselles et l'ensemble de son secteur, le nord des Hauts de Seine. On n'en peut plus de redéployer ce qui l'a déjà été.

Pour pouvoir assurer pleinement ses responsabilités le Conseil Général des Hauts de seine demande donc :

- de maintenir et renforcer les moyens dont la psychiatrie publique a besoin
- que toute fermeture de lits voit l'ensemble des moyens humains qui lui sont affectés systématiquement transférés sur les structures alternatives
- que le but de mettre en œuvre une psychiatrie citoyenne se fasse en facilitant le travail des professionnels de la santé œuvrant sur le secteur, pour cela en ne revenant pas, entre autres, sur les acquis sociaux de ces personnels (RTT, récupérations,…)

Le Conseil Général pourra alors assumer ses propres responsabilités en matière de logement, de prise en charge sociale des malades et revenir sur son désengagement de projet structurant comme celui de la Maison des adolescents s'appuyant sur un réseau de structures diversifiées (espace santé jeunes, CMP, centre de santé municipaux, …)